

PestiRiv

ÉTUDE D'EXPOSITION AUX PESTICIDES CHEZ LES RIVERAINS DE ZONES VITICOLES ET NON VITICOLES

POURQUOI CETTE ÉTUDE ?

Santé publique France¹ et l'Anses² réalisent une étude nationale pour connaître l'exposition aux pesticides des personnes vivant près de vignes et de celles vivant loin de toute culture : PestiRiv.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Savoir si certaines personnes sont plus exposées que d'autres aux pesticides ;
- Connaître l'évolution de l'exposition aux pesticides selon les saisons ;
- Mieux connaître l'origine de ces expositions (air, alimentation, usages professionnels et domestiques) pour les limiter.

VOTRE PARTICIPATION

Vous pouvez être tiré au sort pour participer à l'étude³.
Si vous êtes sélectionné :

1. Vous recevrez un courrier ;
2. Vous serez contacté par un enquêteur.

Vous êtes libre d'accepter ou de refuser. Il vous suffit de le signaler à l'enquêteur.



Votre participation
est importante pour
la réussite de l'étude !



QU'EST-CE QUE PESTIRIV ?

La vie quotidienne expose la population à des pesticides (dont ceux utilisés en agriculture) par l'intermédiaire de l'air, de l'eau, des aliments ou plus directement lors des utilisations professionnelles et domestiques. L'étude PestiRiv va permettre de mieux connaître l'exposition aux pesticides et d'identifier d'éventuelles différences entre les personnes vivant près de vignes et celles vivant loin de toute culture.

PestiRiv est menée par Santé publique France¹ et l'Anses². C'est une étude de grande ampleur qui se déroule **à deux périodes**, à l'automne/hiver 2021-2022 puis au printemps/été 2022, **dans 6 régions** : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur.



QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

- Décrire l'exposition aux pesticides des personnes vivant près de vignes et de celles vivant loin de toute culture ;
- Savoir si certaines personnes sont plus exposées que d'autres aux pesticides ;
- Connaître l'évolution de l'exposition aux pesticides selon les saisons ;
- Mieux connaître l'origine de ces expositions pour les limiter.



QUI EST CONCERNÉ ?

L'étude concerne les **adultes** de 18 à 79 ans et les **enfants de plus de 3 ans**.

Les foyers sont tirés au sort dans des communes viticoles ou dans des communes éloignées de toute culture.

Dans chaque foyer, un adulte et un enfant peuvent participer.



COMMENT SE DÉROULE L'ÉTUDE ?

Un enquêteur de l'Institut Ipsos vous contactera prochainement pour vous présenter l'étude et vous proposer d'y participer. Vous avez le choix de participer ou non.

À CHACUNE DES DEUX PÉRIODES,
L'ÉTUDE DURE 2 SEMAINES ET SE DÉROULE EN 3 ÉTAPES

1

VISITE DE L'ENQUÊTEUR POUR LE DÉMARRAGE DE L'ÉTUDE

Si vous acceptez de participer à l'étude, l'enquêteur :

- vous pose quelques questions sur votre foyer, votre emploi et votre logement ;
- vous remet les questionnaires et le matériel de l'étude ;
- vous remet une lettre d'information détaillée sur la réalisation de l'étude et un formulaire de consentement.

2

SUIVI PENDANT 2 SEMAINES

Nous vous demandons de :

- remplir un questionnaire ;
- noter vos activités quotidiennes ;
- réaliser le recueil des échantillons biologiques.

3

DERNIÈRE VISITE DE L'ENQUÊTEUR

Lors de sa dernière visite, l'enquêteur :

- récupère les questionnaires et le matériel remis lors de la première visite ;
- vous pose quelques questions sur le déroulement de l'étude.

¹Agence nationale de santé publique sous tutelle du ministère de la Santé créée par ordonnance et décret le 1^{er} mai 2016.

²Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, créée le 1^{er} juillet 2010, sous tutelle des ministères chargés de la Santé, de l'Agriculture, de l'Environnement, du Travail et de la Consommation.